

---

États financiers de l'  
Association pour l'intégration sociale  
d'Ottawa

31 mars 2025

---

---

Rapport de l'auditeur indépendant .....	1-2
État des résultats .....	3
État de l'évolution de l'actif net .....	4
État de la situation financière.....	5
État des flux de trésorerie .....	6
Notes complémentaires.....	7-13
Produits et charges par programme - Annexe.....	14

---

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte* S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés  
Experts-comptables autorisés  
Le 9 juin 2025

## Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

### État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>Produits (annexe)</b>			
Subventions du ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC)		<b>12 059 725</b>	11 274 594
Autres subventions et contributions		<b>146 029</b>	118 629
Contributions des personnes		<b>646 956</b>	591 145
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	9	<b>172 740</b>	202 457
Fonds passeport		<b>422 027</b>	435 542
Autres produits	10	<b>165 070</b>	157 343
		<b>13 612 547</b>	12 779 710
<b>Charges (annexe)</b>			
Salaires et charges sociales		<b>9 686 435</b>	8 874 441
Déplacements		<b>326 398</b>	329 918
Frais de communications		<b>84 225</b>	83 757
Loyer		<b>366 586</b>	341 227
Services publics		<b>72 369</b>	79 750
Formation		<b>142 944</b>	72 558
Publicité et promotion		<b>22 231</b>	20 373
Entretien et réparations		<b>409 054</b>	497 182
Achats de services professionnels		<b>179 652</b>	192 175
Achats de services en technologie de l'information		<b>175 716</b>	148 103
Achats de services pour les personnes		<b>436 155</b>	413 590
Achats de services en milieux de vie		<b>764 087</b>	796 089
Achats de services divers		<b>105 498</b>	79 000
Assurances		<b>65 866</b>	85 964
Fournitures et équipement		<b>537 157</b>	493 282
Amortissement des immobilisations corporelles		<b>172 740</b>	202 457
Divers		<b>27 438</b>	29 693
		<b>13 574 551</b>	12 739 559
<b>Excédent des produits sur les charges</b>		<b>37 996</b>	40 151

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**Association pour l'intégration sociale d'Ottawa****État de l'évolution de l'actif net**

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	<b>Investi en immobilisations corporelles</b>	<b>Non affecté</b>	<b>Total 2025</b>	Total 2024
	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au début</b>	<b>1 020 065</b>	<b>217 029</b>	<b>1 237 094</b>	1 196 943
Excédent des produits sur les charges	—	<b>37 996</b>	<b>37 996</b>	40 151
Acquisitions d'immobilisations corporelles	<b>41 411</b>	<b>(41 411)</b>	—	—
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>(172 740)</b>	<b>172 740</b>	—	—
Apports reçus pour investissements dans les immobilisations corporelles	<b>(41 411)</b>	<b>41 411</b>	—	—
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<b>172 740</b>	<b>(172 740)</b>	—	—
<b>Solde à la fin</b>	<b>1 020 065</b>	<b>255 025</b>	<b>1 275 090</b>	1 237 094

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

## État de la situation financière

au 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
<b>Actif</b>			
À court terme			
Encaisse		<b>1 107 762</b>	846 677
Débiteurs	5	<b>244 447</b>	249 948
Frais payés d'avance		<b>51 083</b>	36 178
		<b>1 403 292</b>	1 132 803
Immobilisations corporelles			
	6	<b>3 309 063</b>	3 440 392
		<b>4 712 355</b>	4 573 195
<b>Passif</b>			
À court terme			
Créiteurs et charges à payer	7	<b>1 011 249</b>	749 776
Apports reportés	8	<b>135 128</b>	154 929
Revenus perçus d'avance		<b>1 890</b>	11 069
		<b>1 148 267</b>	915 774
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles			
	9	<b>2 288 998</b>	2 420 327
		<b>3 437 265</b>	3 336 101
<b>Actif net</b>			
Investi en immobilisations corporelles		<b>1 020 065</b>	1 020 065
Non affecté		<b>255 025</b>	217 029
		<b>1 275 090</b>	1 237 094
		<b>4 712 355</b>	4 573 195

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du Conseil

Laurie Letarte, administrateur

Sophie Beauver, administrateur

## Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

### État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Notes	2025 \$	2024 \$
Rentrées (sorties) nettes d'encaisse liées aux activités suivantes :			
<b>Activités d'exploitation</b>			
Excédent des produits sur les charges		37 996	40 151
Éléments sans incidence sur l'encaisse			
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		(172 740)	(202 457)
Amortissement des immobilisations corporelles		172 740	202 457
		<b>37 996</b>	40 151
Variation des éléments hors caisse du fond de roulement d'exploitation	15	<b>223 089</b>	144 508
		<b>261 085</b>	184 659
<b>Activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles		(41 411)	(89 376)
<b>Activités de financement</b>			
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles		41 411	89 376
Augmentation nette de l'encaisse		<b>261 085</b>	184 659
Encaisse au début		<b>846 677</b>	662 018
<b>Encaisse à la fin</b>		<b>1 107 762</b>	846 677

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

### 1. Description de l'organisme

L'Association pour l'intégration sociale d'Ottawa (l'Association), constituée sans apport de capital en vertu de la Loi sur les personnes morales de l'Ontario, est un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et est par conséquent exonéré d'impôts. La mission de l'Association est d'offrir aux personnes d'Ottawa ayant une déficience intellectuelle des services en français favorisant leur épanouissement et leur inclusion au sein de la communauté.

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

*Adoption de la Note d'orientation concernant la comptabilité 20 (NOC-20), « Traitement comptable des accords d'infonuagique par les clients »*

Au 31 mars 2025, la Société a adopté la NOC-20. La nouvelle note d'orientation fournit des directives sur la manière de déterminer si la composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service, et sur la manière dont les entités devraient comptabiliser les dépenses engagées dans le cadre d'un accord d'infonuagique.

Conformément à la NOC-20, une entité peut adopter la mesure de simplification prévue à l'égard des dépenses engagées dans le cadre d'un accord d'infonuagique qui entrent dans le champ d'application de la note d'orientation. En appliquant cette mesure, les dépenses liées à l'accord doivent être traitées comme se rattachant à la fourniture de services et l'entité doit comptabiliser en charges, lorsqu'elles sont engagées, les dépenses liées à un accord d'infonuagique. La mesure de simplification constitue une méthode comptable qui doit être appliquée de façon uniforme aux dépenses liées à tout accord d'infonuagique.

Une entité qui choisit de ne pas appliquer la mesure de simplification doit déterminer si une composante logicielle constitue un actif incorporel logiciel ou un logiciel-service, conformément à la NOC-20 :

- a) Si la composante logicielle est un actif incorporel, l'entité doit comptabiliser les dépenses liées aux activités d'implantation en appliquant le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels ».
- b) Si la composante logicielle est un logiciel-service, l'entité doit appliquer la méthode comptable choisie, à savoir inscrire à titre d'actif les dépenses admissibles liées aux activités d'implantation ou comptabiliser en charges les dépenses liées aux activités d'implantation.

La Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification et a comptabilisé en charges toutes les dépenses engagées liées aux composantes d'un accord d'infonuagique. La Société a appliqué les directives conformément aux dispositions transitoires de la NOC-20. Une entité qui choisit d'adopter la mesure de simplification doit appliquer la note d'orientation de façon rétrospective conformément au chapitre 1506, « Modifications comptables ».

L'adoption de la NOC-20 n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'Association.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### *Constatation des produits*

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sujets à des restrictions externes sont reportés et constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et lorsque leur perception est raisonnablement assurée.

Les contributions des personnes et les produits du fonds passeport sont constatés à titre de produits dans l'exercice auquel ils se rapportent.

### *Encaisse*

L'encaisse est comptabilisée à la juste valeur.

### *Débiteurs*

Les débiteurs sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *Immobilisations corporelles*

L'ameublement et l'équipement informatique ainsi que les logiciels sont comptabilisés au coût et amortis sur une période de cinq et trois ans respectivement, selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les bâtiments sont amortis sur une période de quarante ans selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les améliorations locatives sont comptabilisées au coût et amorties sur la durée du bail.

Les terrains ne sont pas amortis compte tenu de leur durée de vie indéfinie.

### *Dépréciation d'actifs à long terme*

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

### *Créditeurs et charges à payer*

Les créditeurs et charges à payer sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

### *Apports reportés*

L'excédent des apports reçus sur les charges afférentes aux projets non terminés est présenté à l'état de la situation financière comme apports reportés. Tout solde résiduel à la fin de ces projets est alors imputé à l'état des résultats.

## **2. Principales méthodes comptables (suite)**

### *Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles*

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement des immobilisations corporelles énoncée précédemment.

Ces montants excluent les apports pour l'achat de terrains puisque ceux-ci sont comptabilisés directement à l'actif net.

### *Utilisation d'estimations*

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits et des charges constatées au cours de la période visée par les états financiers.

La provision pour créances douteuses, la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et les montants de certaines charges à payer sont les éléments les plus importants pour lesquels des estimations ont été utilisées. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

### *Instruments financiers*

#### Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Association devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Association dans le cadre de l'opération.

#### Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

### *Instruments financiers (suite)*

#### Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

**2. Principales méthodes comptables (suite)***Dépréciation*

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

**3. Ventilation des charges**

Les charges d'administration sont ventilées au sein des programmes en fonction du pourcentage des produits de subvention du Ministère et se répartissent tel que présenté à l'annexe - Produits et charges par programme.

De plus, les charges de formation présentées à l'état des résultats incluent des charges de salaires et charges sociales d'un montant de 79 762\$ pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 (35 331 \$ en 2024).

**4. Marge de crédit**

L'Association dispose d'une marge de crédit autorisée et inutilisée de 100 000 \$ auprès d'une institution financière, portant intérêts au taux de base plus 2 %. Cette facilité de crédit est garantie par une convention de sûreté générale de premier rang et est renouvelable annuellement.

**5. Débiteurs**

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Fonds passeport	<b>120 504</b>	92 015
Autres subventions et contributions	<b>18 024</b>	42 806
TPS et TVH à recouvrer	<b>68 937</b>	77 976
Autres	<b>36 982</b>	37 151
	<b>244 447</b>	249 948

## Association pour l'intégration sociale d'Ottawa

### Notes complémentaires

31 mars 2025

#### 6. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2025 Valeur comptable nette \$	2024 Valeur comptable nette \$
Terrains	1 029 679	—	1 029 679	1 029 679
Bâtiments	3 671 334	(1 522 410)	2 148 924	2 241 104
Ameublement et équipement informatique	1 800 437	(1 717 093)	83 344	101 931
Logiciels	33 362	(33 362)	—	—
Améliorations locatives	380 930	(333 814)	47 116	67 678
	<b>6 915 742</b>	<b>(3 606 679)</b>	<b>3 309 063</b>	3 440 392

Le ministère des Services à l'enfance et des Services sociaux et communautaires (MSESC) détient un privilège sur les terrains et bâtiments. Le MSESC possède donc un droit de regard sur la disposition et le reliquat éventuel de ces immobilisations corporelles.

Le coût et l'amortissement cumulé au 31 mars 2024 étaient respectivement de 6 874 332 \$ et 3 433 940 \$.

#### 7. Crédoeurs et charges à payer

	2025 \$	2024 \$
Crédoeurs et charges à payer	909 972	653 580
Sommes à remettre à l'État	101 277	96 196
	<b>1 011 249</b>	749 776

#### 8. Apports reportés

Les apports reportés présentent la partie non utilisée des apports reçus pour des fins spécifiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025 \$	2024 \$
Solde au début	154 929	157 502
Apports reçus	87 813	95 086
Montant constatés comme produits	(107 614)	(97 659)
Solde à la fin	<b>135 128</b>	154 929

Le solde en fin d'exercice est composé de :

	2025 \$	2024 \$
Subvention du MSESC	94 228	94 228
Collecte de fonds	40 900	49 127
Subvention de la Fondation Trillium	—	11 574
Solde à la fin	<b>135 128</b>	154 929

**9. Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles**

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles présentent la partie non amortie des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et les subventions reçues pour les acquisitions de terrains, de bâtiments, ameublement et équipement informatique, de logiciels et d'améliorations locatives. Les variations survenues dans le solde des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Solde au début	<b>2 420 327</b>	2 533 409
Plus : Apports reçus pour investissement dans les immobilisations corporelles	<b>41 411</b>	89 375
Moins : Montants amortis aux résultats	<b>(172 740)</b>	(202 457)
Solde à la fin	<b>2 288 998</b>	2 420 327

**10. Autres produits**

	<b>2025</b>	2024
	\$	\$
Dons et cotisations	<b>3 632</b>	4 917
Projets communautaires et autres	<b>161 438</b>	152 426
	<b>165 070</b>	157 343

**11. Engagements**

L'Association s'est engagée, en vertu de contrats de location-exploitation, à louer des locaux en plus de divers équipements. Les loyers futurs annuels approximatifs pour les années suivantes sont :

	\$
2025	318 958
2026	319 409
2027	196 025
2028	4 137
2029 et suivantes	1 240
	<b>839 769</b>

**12. Régime de retraite**

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2007, les employés de l'Association qui sont membres du Syndicat canadien de la fonction publique sont devenus membres d'un Régime de retraite multi-secteur. Au cours de l'exercice, les contributions versées par l'Association au nom de ces employés s'élevaient à 187 958 \$ (174 006 \$ en 2024). Les cotisations de l'Association sont égales à celles des participants.

**13. Dépendance économique**

Du point de vue économique, l'Association dépend des subventions reçues du MDESC. Le total des produits de subventions du MDESC est présenté à l'état des résultats.

**14. Gestion du capital**

L'objectif de l'Association quant à la gestion de son capital, est de maintenir son statut d'organisme sans but lucratif afin de réaliser sa mission. Le capital de l'Association se définit comme étant ses actifs nets. L'Association gère plusieurs subventions pour lesquelles il existe des affectations d'origine externe précisant les conditions à respecter pour utiliser ces ressources financières. L'Association s'est conformée aux exigences de ces apports affectés. La définition du capital et les objectifs et politiques en matière de gestion du capital sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent.

**15. Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation**

	2025	2024
	\$	\$
Débiteurs	<b>5 501</b>	98 866
Frais payés d'avance	<b>(14 905)</b>	(15 308)
Créditeurs et charges à payer	<b>261 473</b>	56 434
Apports reportés	<b>(19 801)</b>	(2 573)
Revenu perçu d'avance	<b>(9 179)</b>	7 089
	<b>223 089</b>	144 508

**16. Instruments financiers et gestion des risques**

L'Association est exposée à divers risques financiers qui résultent à la fois de ses activités de fonctionnement et d'investissement. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'Association.

*Risque de crédit*

Les instruments financiers qui exposent potentiellement l'Association à un risque de crédit représentent principalement les subventions à recevoir et des taxes de ventes à recevoir. De ce fait, l'exposition de l'Association aux créances douteuses n'est pas importante.

*Risque de taux d'intérêt*

La marge de crédit autorisée porte intérêt à taux variable et expose donc l'Association à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

*Risque de liquidité*

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'Association dispose de sources de financement sous la forme de marges de crédit de montant autorisé suffisant. L'Association établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations.

**Association pour l'intégration sociale d'Ottawa**  
**Produits et charges par programme - Annexe**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2025

	Soutien à la vie en groupe	Soutien famille hôte	Soutien vie autonome	Soutien participation communautaire	Soutien de relève	Soutien à l'emploi	Soutien de relève en résidence enfants	Services de soutien communautaire enfants	Financement auto-généré	Total	Total	
Administration	F600	F600	F600	F605	F605	F607	F608	E701		2025	2024	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Produits</b>												
Subventions du M.S.E.S.C..	—	7 073 846	1 921 052	683 384	1 472 346	463 701	385 160	33 975	26 261	—	12 059 725	11 274 594
Autres subventions et contributions	—	36 500	40 076	5 840	11 664	—	—	—	—	51 949	146 029	118 629
Contribution des personnes	—	430 857	60 099	—	55 477	11 895	1 785	1 580	—	85 263	646 956	591 145
Amortissement des apports reportés	—	122 218	17 439	—	21 267	—	2 098	—	—	9 718	172 740	202 457
Fonds passeport	—	—	—	—	—	—	—	—	—	422 027	422 027	435 542
Autres produits	44 502	—	—	—	1 000	—	500	—	—	119 068	165 070	157 343
	<b>44 502</b>	<b>7 663 421</b>	<b>2 038 666</b>	<b>689 224</b>	<b>1 561 754</b>	<b>475 596</b>	<b>389 543</b>	<b>35 555</b>	<b>26 261</b>	<b>688 025</b>	<b>13 612 547</b>	<b>12 779 710</b>
<b>Charges</b>												
Salaires et charges sociales	746 064	5 766 564	714 053	574 554	1 061 376	317 791	341 505	43 673	—	120 855	9 686 435	8 874 441
Déplacements	6 735	149 329	83 259	16 102	8 099	10 399	2 787	170	—	49 518	326 398	329 918
Frais de communications	9 618	25 814	9 922	4 785	12 897	1 149	2 964	66	—	17 010	84 225	83 757
Loyer	45 576	51 541	104 205	24 037	120 312	4 058	16 857	—	—	—	366 586	341 227
Services publics	—	63 954	6 546	—	—	1 521	—	348	—	—	72 369	79 750
Formation	8 891	101 061	6 960	5 766	18 505	1 060	701	—	—	—	142 944	72 558
Publicité et promotion	21 882	349	—	—	—	—	—	—	—	—	22 231	20 373
Entretien et réparations	10 115	289 740	27 744	2 878	66 809	5 392	6 376	—	—	—	409 054	497 182
Achats de services professionnels	136 780	38 343	—	—	4 529	—	—	—	—	—	179 652	192 175
Achats de services en technologie de l'information	66 243	36 162	18 783	15 340	18 302	2 717	7 650	—	—	10 519	175 716	148 103
Achats de services pour les personnes	—	24 866	29 935	10 871	11 880	950	—	—	—	357 653	436 155	413 590
Achats de services en milieux de vie	—	—	717 131	3 120	—	15 285	—	—	23 681	4 870	764 087	796 089
Achats de services divers	27 791	36 273	2 657	—	3 029	—	—	—	—	35 748	105 498	79 000
Assurances	13 669	40 755	3 852	1 150	4 860	813	693	74	—	—	65 866	85 964
Fournitures et équipement	38 086	380 462	7 781	2 982	51 960	9 689	1 849	1 360	—	42 988	537 157	493 282
Amortissement des immobilisations corporelles	—	122 218	17 439	—	21 267	—	2 098	—	—	9 718	172 740	202 457
Divers	16 424	538	8 611	560	20	69	66	—	—	1 150	27 438	29 693
Dépenses d'administration (recouvrement)	(1 103 372)	646 913	175 616	62 363	135 336	42 316	35 148	3 100	2 580	—	—	—
	<b>44 502</b>	<b>7 774 882</b>	<b>1 934 494</b>	<b>724 508</b>	<b>1 539 181</b>	<b>413 209</b>	<b>418 694</b>	<b>48 791</b>	<b>26 261</b>	<b>650 029</b>	<b>13 574 551</b>	<b>12 739 559</b>
<b>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</b>	<b>—</b>	<b>(111 461)</b>	<b>104 172</b>	<b>(35 284)</b>	<b>22 573</b>	<b>62 387</b>	<b>(29 151)</b>	<b>(13 236)</b>	<b>—</b>	<b>37 996</b>	<b>37 996</b>	<b>40 151</b>